



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL Lundi 15 décembre 2025 à 19h00

Présidents : M. Cédric Divernois  
Secrétaire: M. Willy Schärer

Sont présents : 23 membres du Conseil général  
5 membres du Conseil communal  
M. Paul Favre, administrateur  
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : M. B. Krebs  
La Presse : 1  
Public : 0

---

### Légende :

|  |                                   |                                    |
|--|-----------------------------------|------------------------------------|
| CC = Conseillers communaux                                     | PDC = plan directeur cantonal     | ZAC=zone artisanale et commerciale |
| CG = Conseil général   | PDR = plan directeur régional     |                                    |
| CF = Commission financière                                     | PAL = plan d'aménagement local    |                                    |
| CE = Conseil d'Etat  | ZUD = zone d'utilisation différée |                                    |
| CU = Commission de l'urbanisme                                 |                                   |                                    |
| CSI-TP = Commission des services industriels                   |                                   |                                    |
| CEnv. = Commission environnement                               |                                   |                                    |
| CEC = Commission des études et constructions                   |                                   |                                    |
| CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique |                                   |                                    |
| CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations         |                                   |                                    |

---

Le président ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage et informe de ce qui suit :

- Lecture de la démission de M. Adnan Askandar au sein des Commissions dont il était membre.
- Lecture de la validation de la proclamation d'une conseillère générale en la personne de Mme Andreina Russo.

Le président remercie M. Adnan Askandar pour son excellent travail effectué en sein des différentes commissions. Applaudissements de l'assemblée.

Le président souhaite la bienvenue à Mme Andreina Russo au sein du Conseil général.  
Applaudissements de l'assemblée.

### 1. Appel

M. W. Schärer : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 22 conseillers généraux + le président sur 24.

**La majorité absolue est de : 12**

### 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Rappel de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un membre du Conseil général à la Commission SLC (Sports/Loisirs/Culture), siège vacant
5. Arrêté concernant le transfert du Patrimoine administratif au Patrimoine financier du bâtiment situé à Clos St-Pierre 4-6, rapport à l'appui
6. Arrêté portant modification de l'article 5.5 du Règlement relatif à la gestion des déchets « participation de l'impôt » du 22 novembre 2011, rapport à l'appui
7. Demande de crédit d'investissement de CHF 33'000.00 pour le remplacement de la barrière sise sur le mur du chemin des Etroits/RC5, rapport à l'appui
8. Demandes diverses de crédits cadres :
  - 8a) Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à la réfection des infrastructures communales, rapport à l'appui
  - 8b) Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, rapport à l'appui
  - 8c) Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
  - 8d) Demande de crédit cadre de CHF 60'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux, rapport à l'appui
9. Budget de l'exercice 2026
  - 9a Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2026, rapport à l'appui
10. Lettres et pétitions
11. Motions et propositions
  - 11.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :
    - a. Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge
    - b. Motion No 51 du 9 décembre 2024 du PLR Parti Libéral Radical pour une fusion avec les Communes de Lignières et Cressier
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions
14. Divers

➔ **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

**4. Nomination d'un membre du Conseil général à la Commission SLC (Sports/Loisirs/Culture), siège vacant**

Le président ouvre la discussion :

**M. Y. Rollier (PS)** : Le groupe socialiste propose Mme Andreina Russo pour la Commission SLC.

**Le président** : pas d'autres propositions.

**La nomination est validée à l'unanimité.** Applaudissements de l'assemblée.

**5. Arrêté concernant le transfert du Patrimoine administratif au Patrimoine financier du bâtiment situé à Clos St-Pierre 4-6, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. I. Gorgaj (PLR) :** *Après lecture attentive du rapport du Conseil communal, le PLR souhaite exprimer son soutien à la proposition de transfert du bâtiment sis au Clos Saint-Pierre 4-6 du patrimoine administratif au patrimoine financier. Plusieurs éléments motivent cette position favorable :*

- *Le rapport souligne que l'usage actuel du bâtiment ne correspond plus à la définition du patrimoine administratif. Ce constat est partagé par la fiduciaire lors du bouclage des comptes 2024. Le transfert proposé permet donc de se conformer au plan comptable communal ainsi qu'aux exigences légales en vigueur.*
- *Le transfert permet d'inscrire la valeur totale de l'immeuble dans le patrimoine financier, reflétant ainsi fidèlement la réalité économique et facilitant la gestion future du bien.*
- *La volonté de mettre ces locaux à disposition pour l'implantation d'un cabinet de santé au centre du village est un projet porteur de sens pour la collectivité. Ce transfert est une étape administrative nécessaire pour permettre cette valorisation au service des habitantes et habitants.*

*La démarche proposée par le Conseil communal est claire, transparente et s'inscrit dans une logique de bonne gestion des actifs communaux. Pour toutes ces raisons, nous invitons le Conseil général à adopter le projet d'arrêté tel que présenté, afin de permettre la poursuite de ce projet administratif pour notre commune.*

*Nous vous remercions de votre attention.*

**M. A. Messerli (PS) :** *Au regard de l'usage actuel du bâtiment, force est de constater que celui-ci ne répond plus à la définition du patrimoine administratif. En conséquence, et conformément à la demande formulée par la fiduciaire lors du bouclage des comptes 2024, il est proposé de transférer l'intégralité de l'immeuble au patrimoine financier.*

*Le Parti socialiste considère cette démarche comme justifiée. Elle permet de clarifier la situation comptable et d'assurer une gestion transparente.*

*Le Parti socialiste préavisera positivement cette demande.*

*Merci de votre attention.*

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**
- La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté.
- ➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

**6. Arrêté portant modification de l'article 5.5 du Règlement relatif à la gestion des déchets « participation de l'impôt » du 22 novembre 2011, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF) :** *La Commission financière constate que la réserve « Financement spécial déchets ménagers » atteint plus de CHF 208'000. Afin d'assurer une gestion équilibrée et conforme au cadre légal, il est proposé de réduire la taxe « déchets ménages » à CHF 72 dès 2026 et de supprimer l'abattement pour les résidences secondaires.*

*Parallèlement, la participation de l'impôt au financement sera fixée à 20 %, soit le minimum autorisé. Ces mesures permettront de diminuer les charges tout en renforçant la transparence et la cohérence budgétaire.*

*La Commission financière préavise donc positivement ce projet de modification du règlement.*

*Merci de votre attention.*

**Mme P. Leutwiler (PLR) :** Nous avons aujourd’hui l’occasion de prendre une décision simple, mais importante pour l’avenir de notre commune. Comme vous l’avez constaté dans le rapport reçu, la gestion des déchets à Cornaux a été menée avec rigueur ces dernières années. Résultat : notre financement spécial affiche un solde confortable, preuve que le système fonctionne et que notre commune avance … même lorsqu'il s'agit de poubelles.

Cette situation nous permet maintenant d’ajuster notre approche. L’objectif n’est pas seulement de corriger des chiffres, mais d’assurer un modèle durable, clair et équitable pour l’ensemble des habitants.

En ramenant la participation de l’impôt à 20% — le minimum prévu par la loi — et en adaptant la taxe ménages, nous redistribuons intelligemment les efforts tout en allégeant la charge des foyers. Une décision cohérente, responsable.

Ces adaptations ne doivent pas être vues comme de simples ajustements techniques. Elles marquent surtout une volonté d’amélioration et une démarche plus structurée pour l’avenir.

Nous savons que tout n’a pas toujours été optimal dans la gestion de notre commune, et justement : ces décisions vont dans le sens d’une organisation plus claire, plus cohérente et mieux alignée avec nos besoins réels.

Et il faut bien le reconnaître : lorsqu’une commune peut annoncer une baisse de taxe, ce n’est pas courant. Alors profitons de cette occasion positive, qui témoigne d’un pas dans la bonne direction et de la volonté d’avancer ensemble.

Notre groupe acceptera l’entrée en matière.

Merci de votre attention.

**M. J.-Ph. Girardin (PS) :** Concernant la modification de l’article 5.5 du règlement relatif à la gestion des déchets, le Parti socialiste donne son accord.

Merci de votre attention.

➔ Au vote, l’entrée en matière est acceptée à l’unanimité.

La parole n’étant plus demandée, le président procède à la lecture de l’arrêté

➔ Celui-ci est accepté à l’unanimité.

## 7. Demande de crédit d’investissement de CHF 33'000.00 pour le remplacement de la barrière sise sur le mur du chemin des Etroits/RC5, rapport à l’appui

Le président ouvre la discussion :

**M : Ch. Jaggi (PLR) :** Nous avons bien pris note des dégradations du mur de soutènement ainsi que du besoin d’assainissement de ce dernier. La dégradation apparue, étant liée à l’oxydation graduelle de la barrière scellée à l’intérieur du mur.

Les discussions avec l’Etat concernant le mur de soutènement, ayant mené à une prise en charge intégrale par le canton sont à saluer.

Comme il est relevé, cette barrière constitue un élément essentiel de sécurité des piétons, sachant que tous les jours des enfants se rendent à l’école en empruntant ce chemin ainsi que différents autres usagers piétons.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel que son remplacement ait lieu dans les meilleurs délais.

Cela dit, nous déplorons qu’il n’ait pas été possible de coordonner le remplacement de la barrière dans la foulée de la réfection du mur, ce qui aurait permis de limiter les coûts par la mise en place du dispositif spécifique sur une durée écourtée.

Par ailleurs, nous relevons également que les contraintes de circulation et de parage des automobilistes faisant usage de la rue des Etroits, se voient également rallongées.

Nous prenons note de l’octroi à une entreprise de la place dans le cadre d’une procédure simplifiée dite de gré à gré. Cela dit, au vu du coût de remplacement relativement élevé ainsi que du délai d’intervention, un appel d’offre formel auprès de plusieurs entreprises de la région aurait pu être établi et présenté au rapport.

*Nous constatons également une attention élevée, sur le choix du dispositif choisi en remplacement de la barrière, s'appuyant sur le respect des normes strictes en matière de protection des piétons. Ce dernier fait état d'une fixation sur entretoise et boulonnerie, qui devrait également palier à la survenance d'une dégradation future du mur.*

*Nous soutenons l'octroi du crédit d'investissement permettant le remplacement de ladite barrière ainsi que des frais annexes, conformément à l'arrêté du Conseil général.*

*Merci pour votre attention.*

**M. Y. Rollier (PS)**: Le groupe socialiste est favorable au crédit de CHF 33'000.00 pour le remplacement de la barrière sise sur le mur du chemin des Etroits/RC5.  
Merci de votre attention.

**M. A. Messerli (CF)** : *Du point de vue comptable, ce qui est intéressant dans cette demande, c'est que nous nous trouvons exactement dans une situation d'entretien. En effet, la barrière existait déjà mais était dégradée. Son remplacement n'apporte donc aucune plus-value : il y aura toujours une barrière remplissant la même fonction.*

*Il s'agit du cas typique où une demande d'investissement est formulée alors que la dépense devrait être imputée au budget de fonctionnement. La situation aurait été différente s'il s'était agi de l'installation d'une barrière inexisteante jusqu'alors.*

*Si mes propos peuvent sembler étonnantes, c'est qu'ils sont encore pour quelques instants hors contexte. Après le point suivant traité par M. Baudet, mon message apparaîtra plus clairement. La Commission financière préavise positivement cette demande de crédit afin de ne pas retarder davantage le remplacement, mais restera attentive lors des prochaines sollicitations afin que l'esprit de la LFinEC soit pleinement respecté.*

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Une petite demande de précision par rapport au trottoir qui a été refait. A qui en incombe la charge ? Il faut savoir qu'il y a eu la dépose de la barrière, mais par contre l'ensoleillement du trottoir a été refait, regoudronner. On mentionne que le mur a été refait par l'Etat, la barrière est payée par la Commune et le trottoir ?

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Dans le cadre de la réfection du mur, le joint d'étanchéité comprenant le goudronnage du trottoir jusqu'au mur a été pris en charge par l'Etat sur une largeur de 15 cm. L'entreprise a dû scier le trottoir sur une longueur de près de 60 m sur une bande de 15 cm de large pour effectuer ce joint le long du mur. La partie goudronnée restante, soit à peu près 85 cm est à la charge de la commune. Le goudron est en mauvais état, et se trouver avec un joint goudronné tout le long du trottoir aurait, dans très peu d'années, pour conséquence de devoir gravillonner le joint pour garantir son entretien. Vous savez très bien qu'un joint se dégrade plus rapidement que du goudron. Le montant financier de la réfection du trottoir est de compétence communale et le CC a pris la décision de porter la moitié de ce montant sur 2025 et l'autre moitié a été inclue dans le budget 2026 sous « entretien des routes ».

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Je remercie M. Cantin pour ces informations et pour suivre la vision de M. Messerli, le rapport suivant sera aussi un petit peu impacté par ces éléments.

- ➔ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
- La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté
- ➔ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## 8. Demandes diverses de crédits cadres

- 8a Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à la réfection des infrastructures communales, rapport à l'appui
- 8b Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels, rapport à l'appui
- 8c Demande de crédit cadre de CHF 50'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
- 8d Demande de crédit cadre de CHF 60'000.00 pour procéder à la rénovation des bâtiments communaux, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

**M. C. Baudet (CF) :** La Commission financière recommande clairement de refuser les crédits-cadres demandés aux points 8a, 8b et 8d et d'accepter le 8c – nécessaire pour lancer des projets dans notre commune. Bien que nous ayons clairement compris les bonnes intentions du Conseil communal, les points 8a, b et d doivent être rejetés pour six raisons.

Premièrement, ces crédits-cadres entrent en collision avec les instruments politiques existants. Le Conseil communal dispose déjà de compétences financières et d'un mécanisme de crédit d'urgence, activable en moins de 24 heures. Cette première raison montre l'inutilité de ces demandes et justifie à elle seule leur rejet massif par le Conseil général.

Deuxièmement, ces crédits-cadres ouvrent la porte à des décisions prises qui pourraient être prises « au coup par coup » par le Conseil communal. La commission financière constate des dérives sur le suivi de certains projets communaux et nous demandons clairement au Conseil communal d'adapter ses pratiques et d'être proactif et plus réactif. La gestion de notre commune doit clairement être améliorée. Pour paraphraser un célèbre Conseiller fédéral de gauche, nous demandons au Conseil communal et aux commissions de prendre des décisions et d'agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire. Ces crédits-cadres peuvent mener à des décisions réactives au lieu de réflexions proactives ou de décisions réfléchies.

Troisièmement, la situation financière communale reste très préoccupante. Malgré un budget 2026 positif à cause de ventes prévues de terrains communaux, notre résultat des activités d'exploitation affiche un déficit de près de 600'000 CHF et une dette qui dépasse 24 millions. Il en est de même lors des comptes avec en moyenne entre 100'000.- et 800'000.- de déficit sur les activités d'exploitation. Ces crédits pèseraient encore pour 160'000 CHF de plus sur nos comptes.

Quatrièmement, un crédit-cadre est un crédit d'engagement. La commission financière doit entrer un peu dans des éléments techniques afin que les Conseillers généraux puissent prendre conscience que la demande de ce jour ne respecte pas les textes cantonaux et la norme MCH2. Ainsi, selon nos textes cantonaux et la norme comptable en vigueur, les crédits d'engagement sont requis pour : a) les investissements du patrimoine administratif ; b) les engagements fermes allant au-delà de l'exercice budgétaire; c) l'octroi de cautions ou d'autres garanties. Or dans les rapports présentés ce jour, le Conseil communal expose clairement que ces crédits vont servir pour la réfection d'infrastructures communales et pas pour des investissements destinés à améliorer le patrimoine administratif.

Selon les textes en vigueur, voici quelques exemples d'investissement : « construire une école », « agrandir une route » ou encore « une rénovation lourde qui augmente la valeur du bien ». La notion d'entretien pour le patrimoine administratif ou financier répond quant à elle aux demandes des Conseillers communaux. A savoir : « réparer une toiture, repeindre un bâtiment »...

Ainsi et pour les améliorations et la réfection d'infrastructures, la rubrique « Travaux de gros entretien » et la rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles » sont précisément prévues pour ce type de charges. Il va de soi qu'une projection annuelle des travaux doit être réalisée d'où notre demande au Conseil communal d'être proactif. Il est donc possible de prévoir des dépenses d'entretien par le compte d'exploitation et il est même prévu qu'une réserve d'entretien puisse être créée. Par ailleurs, la pratique des crédits-cadres fausse le coût réel de l'exploitation de l'objet, puisque seuls les intérêts des investissements et les amortissements apparaissent. À long terme, l'effet est similaire, mais à court terme, l'image renvoyée est trompeuse. Le constat est simple, mesdames les conseillères générales, messieurs les conseillers généraux, nous n'avons pas le droit d'ouvrir ses crédits-cadres comme demandé aujourd'hui.

Cinquièmement, les décisions qui pourraient être prises par les commissions et le Conseil communal à l'aide des crédits-cadres pourraient manquer de transparence. En effet, les PV des commissions ne sont pas publics alors que si les demandes passent comme il se doit par l'autorité législative (c'est-à-dire vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux), les décisions sont publiques et transparentes.

Enfin et sixièmement, ces propositions contredisent le programme de législature 2024-2028, qui promet une planification rigoureuse et une optimisation des charges, pas une ouverture à tout vent de lignes budgétaires pour des décisions prises en réaction à des problèmes ponctuels.

*En résumé : ces crédits-cadres sont inutiles, non conformes, opaques, dangereux pour nos finances et non alignés avec la stratégie proposée dans le programme de législature. Le système actuel fonctionne. Ne le détruisons pas. Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux à prendre vos responsabilités et à voter massivement contre ces demandes avant que les autorités cantonales nous fassent remarquer – comme trop souvent – nos lacunes dans la compréhension du fonctionnement de nos autorités politiques.*

*Merci de votre attention.*

**M. J.-L. Décrevel (PLR) :** *Les demandes de crédits cadres au point 8a, 8b et 8d ont engendré discussions et débats au sein du groupe PLR.*

*Bien conscient de la volonté du conseil communal de pouvoir réagir rapidement au vu de certains imprévus, il apparaît cependant, au groupe PLR, que cette procédure limite, voir annule, l'implication de l'ensemble du législatif, et par conséquent inhibe son rôle de débat et de décision qui lui incombe.*

*Si les comptes communaux profitent de 2 années de rentrées financières positives, engendrées par la vente du patrimoine communal, cela ne va pas être pérenne.*

*On a déjà connaissance de la situation communale qui redeviendra déficitaire à futur.*

*C'est la raison pour laquelle le groupe PLR souhaite que l'on s'en tienne à fixer des priorités, ainsi qu'à des formes de procédures qui permettent, sans complaisance, de planifier et d'agir, avec recul et conviction !*

*Les outils à disposition, soit le montant attribué au CC, les demandes de crédit, justifiées par un rapport, et exceptionnellement l'activation de la clause d'urgence, permettent d'agir en conséquence.*

*« Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. »*

*Au vu des éléments évoqués le groupe PLR refuse à la majorité les 3 crédits cadres 8a, 8b et 8d. Il accepte à l'unanimité le crédit cadre 8c de 50'000.- pour différentes études.*

*Bien que prenant le sujet présenté avec sérieux, je termine avec une touche d'humour, en citant Coluche :*

*« Dites-nous ce dont vous avez besoin, nous vous expliquerons comment vous en passer »*

*Merci de votre attention.*

**M. A. Messerli (PS) :** *Le Parti socialiste demande une suspension de séance d'env. 5 minutes.*

**Le président :** *Reprise de la séance.*

**Mme R. Leuba (PS) :** *La position du Parti socialiste sur ces crédits-cadres est partagée. Nous avons décidé d'entrer en matière, cependant pour les autres points, chacun s'exprimera par un vote individuel. Les avis divergent, notamment en raison de l'existence de la clause d'urgence. Certains estiment que l'on peut se passer de crédits-cadres, cet argument est constaté car il n'est, en effet, pas toujours possible d'utiliser celui-ci. De plus, le délai entre la survenue d'un événement dommageable et le moment où les fonds nécessaires sont mobilisés pose également un problème. En conclusion, certains membres du PS estiment que la clause d'urgence est adaptée, d'autres pas. C'est pour cette raison que nous laissons la liberté de vote à nos membres.*

**Le président :**

- **8a** - Entrée en matière acceptée à la majorité – Lecture de l'arrêté – **Celui-ci est refusé à la majorité** (Pour : 5 / Contre : 13/ Abstentions : 4)
- **8b** - Entrée en matière acceptée à la majorité – Lecture de l'arrêté – **Celui-ci est refusé à la majorité** (Pour : 6/ Contre : 13/ Abstentions : 3)
- **8d** - Entrée en matière acceptée à la majorité – Lecture de l'arrêté – **Celui-ci est refusé à la majorité** (Pour : 4/ Contre : 15/Abstentions : 3)
- **8c** - Entrée en matière accepté à l'unanimité – Lecture de l'arrêté – **Celui-ci est accepté à la majorité** (Pour : 21 / Abstention : 1)

**9. Budget de l'exercice 2026 :**

9a Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2026, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF) :** Lors d'une séance conjointe entre le Conseil communal et la Commission financière, cette dernière s'est penchée attentivement sur le budget 2026 ainsi que sur le rapport du Conseil communal. À l'issue d'une analyse approfondie des documents mis à disposition et des réponses apportées aux questions adressées aux membres du Conseil communal, les éléments suivants peuvent être mis en exergue :

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de CHF 1'632'500.-. Toutefois, après déduction des éléments suivants :

- le produit de la vente du terrain « Le Clos », pour un montant de CHF 1'836'000.- ;
- le produit des revenus financiers, pour un montant de CHF 73'500.- ;
- le produit des revenus extraordinaires, pour un montant de CHF 310'500.-,

le résultat des activités d'exploitation présente une perte de CHF 587'500.-.

La planification financière 2026–2029 du compte d'exploitation montre que cette situation est récurrente pour les années à venir.

Afin d'y remédier, le Conseil communal et la Commission financière explorent différentes pistes d'améliorations susceptibles de générer des recettes supplémentaires ou de diminuer les charges.

Comme mentionné dans le rapport du Conseil communal, il a été décidé d'abaisser les tarifs relatifs à la taxe sur les eaux usées ainsi qu'à la taxe sur les déchets ménagers.

À cet égard, la Commission financière souligne l'importance d'un suivi régulier et rigoureux des comptes de réserves inscrits au bilan. Ces comptes doivent être autoporteurs, sans toutefois conduire à la constitution de réserves excessives, lesquelles fausseraient le calcul des taxes à la charge des usagers.

En examinant plus en détail les comptes, une attention particulière devra également être portée aux rubriques « Entretien », et ce dans tous les domaines. Trop souvent, des crédits d'investissement ont été sollicités alors que les charges concernées auraient dû être budgétées et comptabilisées au compte d'exploitation. Seuls les crédits d'investissement apportant une réelle valeur ajoutée devraient être mobilisés pour l'entretien du patrimoine administratif et financier.

Enfin, conformément à l'article 50d, entré en vigueur le 1er juin 2022, de la Loi sur les finances de l'État et des communes, une réserve pour l'entretien des immobilisations du patrimoine peut être constituée. Cela montre que, bien utilisé, un budget peut offrir une certaine souplesse pour l'engagement des charges tout au long de l'année.

La Commission financière encourage ainsi le Conseil communal à examiner cette possibilité comme outil de pilotage financier et de planification à moyen et long terme des futurs budgets.

La planification des investissements 2026-2029 qui nous est proposée mérite une analyse minutieuse, au regard de ce qui a été évoqué ci-dessus ainsi que lors du préavis relatif aux demandes de crédits-cadres. Si l'esprit de la LFinEC doit être préservé, certains postes devront être considérés comme de l'entretien, ne générant pas de réelle plus-value. Par conséquent, ils devront figurer au budget et non sous forme de demandes de crédits.

Hormis les remarques ci-dessus, la Commission financière préavise positivement le budget 2026. La Commission financière tient à remercier les membres du Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour leur engagement et les efforts déployés au service de la collectivité.

Merci de votre attention.

**M. D. Maurer (PLR) :** Le PLR de Cornaux soutient et valide le budget 2026 présenté par le Conseil communal. Le résultat global de ce budget est indéniablement positif et constitue un signal encourageant pour la commune.

Ce résultat favorable est toutefois principalement lié aux ventes de terrains communaux. À ce titre, le PLR tient à rappeler que, sans ces ventes extraordinaires, le résultat d'exploitation demeurerait encore négatif. Cette situation appelle donc à la prudence et à une gestion rigoureuse sur le moyen et le long terme.

Cela étant, le PLR relève avec satisfaction que ces ventes de terrains s'inscrivent dans des projets porteurs d'avenir. Elles représentent une opportunité réelle pour la commune, puisqu'elles sont appelées à générer des revenus futurs et à renforcer durablement les finances communales. Enfin, le PLR souhaite souligner le travail remarquable accompli par l'administration communale dans la préparation de ce budget 2026. Nous les remercions sincèrement pour leur engagement et la qualité du travail fourni.

**M. J.-Ph. Girardin (PS)** : Le PS approuve le budget communal 2026. Nous profitons de cette occasion pour remercier la Commune de Cornaux pour le travail fourni.  
Merci de votre attention.

**M. C. Baudet (en mon nom propre)** : Je tiens à relever un commentaire qui m'a interpellé dans le rapport sur le budget 2026. Je cite : « Une attention particulière a été consacrée à l'examen des investissements, afin de limiter la progression du niveau d'endettement et éviter de nouvelles charges dans le compte d'exploitation. » → Je suis heureux de lire qu'une attention particulière a été consacrée à l'examen des investissements alors que le Conseil communal propose 8 millions d'investissements sur les 4 prochaines années sur un budget annuel de 8 ou 9 millions et avec une dette de plus de 24 millions qui ne permet plus à notre commune de retrouver des chiffres positifs ! Je peux émettre une hypothèse : l'exécutif pense-t-il qu'en période des fêtes il est possible qu'un miracle puisse se produire.

Merci de votre attention.

#### ➔ Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Le président** : Lecture du budget selon la table des matières.

**M. M. Clottu (CC)** : Fait part à l'assemblée d'un courrier du 5.12.2025 de l'Etat relatif à l'adoption du budget cantonal amendé. Différents paquets de mesure auront un impact direct sur notre budget (entre autres : augmentation de la facture sociale de 2,1 mio par rapport au montant annoncé au mois de septembre) cela signifie pour les communes une augmentation par rapport aux chiffres qui vous sont présentés dans le budget.

Il y aura une baisse temporaire du barème fiscal de 1 %.

Merci de votre attention.

**Le président** : Le Canton devrait sérieusement stopper de voter au mois de décembre des objets qui sont effectifs au mois de janvier. Nous, conseillers généraux, il serait utile que l'on « tape le poing sur la table » par rapport à tout le travail qui est entrepris pour l'élaboration du budget qui, au final, se voit modifié par l'Etat au mois de décembre, au moment de voter ledit budget.

On continue la lecture du budget...

#### Economie publique – page 76 à 81

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : poste No 81 Agriculture page 77 – point : Amélioration structurelle au compte No 31400.02 – entretien d'ouvrage.

Nous avons une augmentation importante au budget 2026, si on se reporte au libellé, il s'agit de travaux de réfection du DP11 longeant la Thielle. Qu'est-ce qu'il est prévu et à quelle partie du chemin cela correspond ?

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Ce chemin se trouve à la hauteur de l'entreprise Marti Arc Jura SA direction Cressier. Celui-ci présente un nombre important de nids de poule. Il envisagé de refaire ce chemin avec une hauteur plus élevée afin qu'il soit plus résistant aux nombreux passages des véhicules d'entreprise.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Effectivement c'est un chemin d'entreprises qui est énormément utilisé, en autres, par l'entreprise Marti Arc Jura SA et il me semble que ces frais de travaux de remise en état leur incomberaient. Ma remarque est similaire pour le chemin perpendiculaire à la Thielle qui longe ladite entreprise. Si nous pouvions obtenir une participation de leur part, cela éviterait des dépenses communales.

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Cette année, ce chemin a déjà été remblayé et a été mis à la charge complète de Juracime SA et Marti Arc Jura SA.

On poursuit la lecture...

**La parole n'étant plus demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté  
➔ Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

## 10. Lettres et pétitions

**Le président** : Séance d'information de la Châtellenie de Thielle à la STEP – je vous envoie la date par courriel cette semaine, il s'agit du jeudi 12.03.2026 à 18h00 à la STEP de Marin, merci de me communiquer vos différentes questions que je ferai suivre à la Châtellenie.

## 11. Motions et propositions

11.1 Rapport du Conseil communal relatif aux motions en cours, à savoir :

- a) Motion No 48 du 30 décembre 2013 de Mme Claudine von Bergen pour la préservation du bâtiment de la vieille Forge

**M. Y. Rollier (PS)** : Le groupe socialiste accepte de laisser ouverte ladite motion ouverte.  
Merci de votre attention.

Le président : on passe au vote – la motion est maintenue ouverte à l'unanimité.

- b) Motion No 51 du 9 décembre 2024 du PLR Parti Libéral Radical pour une fusion avec les Communes de Lignières et Cressier

**Mme P. Leutwiler (PLR)** : La motion pour une fusion avec Lignières et Cressier a été acceptée à l'unanimité. On peut dire que, pour une fois, tout le monde était d'accord... et rien que ça, c'est déjà un bon début !

Une fusion, ce n'est pas seulement mettre trois communes sur la même carte.

C'est partager nos compétences, renforcer nos services, gagner en efficacité et en stabilité pour les années à venir. En clair : faire mieux, ensemble, que chacun dans son coin.

Et parfois, unir nos forces, ça permet aussi d'éviter de réinventer la roue trois fois...

La **Commission de fusion** qui sera mise en place prochainement aura justement pour mission de poser les bases de ce travail commun. Et je me réjouis vraiment d'y contribuer.

Parce qu'au fond, ce projet est une occasion rare : imaginer un avenir plus solide, avec plus de moyens, plus de cohérence... et peut-être même un peu plus de simplicité dans nos démarches. On peut toujours rêver, non ?

Selon le rapport, « l'exécutif propose la création d'une Commission de fusion au sein de la commune de Cornaux, comprenant 3 membres du PLR, 3 membres du PS et 3 personnes issues de la société civile.

Une belle dynamique s'ouvre donc pour nos trois communes. L'enthousiasme est là, l'envie de construire ensemble aussi, et c'est précisément dans cet esprit de collaboration et de responsabilité que nous souhaitons aller un pas plus loin.

Pour que ce travail commun soit pleinement ancré dans la réalité politique et bénéficie d'un lien direct avec les autorités, notre groupe demande que l'on précise qu'un ou deux conseillers communaux fassent partie intégrante de la Commission de fusion.

Cette présence permettra de renforcer la cohérence, la transparence et l'efficacité du processus. Suite à cette précision, nous accepterons le rapport avec conviction, confiants dans le fait que cette commission pourra avancer sereinement et poser des bases solides pour l'avenir que nous voulons bâtir ensemble.

A défaut de cette précision, nous ne pourrons pas accepter ce rapport.

**M. Y. Rollier (PS) :** Le groupe socialiste accepte de conserver cette motion ouverte et accepte la proposition du Conseil communal, soit la création d'une Commission de fusion des communes de Cornaux, Cressier et Lignières.

**Mme M. Perrenoud (PS) :** Pendant des années, j'ai toujours demandé où en était cette fusion. J'ai habité Cressier de 1970 à 1981, puis à Cornaux. Donc, je trouverais normal que ces deux villages fusionnent et prennent des décisions ensemble pour le bien des deux villages. Je ne voudrais pas m'imposer, mais j'aimerais faire partie de cette Commission si c'est possible. Merci de votre attention.

**M. J.-M. Cantin (CC) :** La décision de la création et la composition de cette Commission vous appartiennent. A vous de décider qui, que, quoi, comment. Ce qui figure dans le rapport du Conseil communal c'est une proposition et si elle est acceptée, de la classer car elle est arrivée à son terme. La création d'une Commission de fusion clôt la motion et ouvrira, avec le cahier des charges, le travail de ladite Commission. C'est à vous de décider qui fera partie de celle-ci.

**Mme C. Salzmann Silva (CC) :** Il vous faut proposer à la votation, si le Conseil général est d'accord, qu'un conseiller communal fasse partie de la Commission.

**Le président :** Il y a toujours des membres de l'Exécutif dans ces Commissions de fusion. En principe, c'est deux conseillers communaux. Pour qu'une fusion avance et se fasse, il ne faut pas uniquement du Légitif mais également de l'Exécutif. Je vous propose de rajouter deux membres du Conseil communal dans la Commission.

- Nous passons au vote pour le rajout de 2 membres de l'Exécutif – **accepté à l'unanimité**.
- Votation de la création de cette Commission de fusion – **acceptée à l'unanimité**  
Elle est composée comme suit :
  - 3 membres PLR - Légitif
  - 3 membres PS – Légitif
  - 3 personnes issues de la société civile
  - 2 membres de l'Exécutif
- Classement de la motion – **accepté à l'unanimité**.

## 12. Communications du Conseil communal

**M. M. Clottu :** lecture du courrier des CFF concernant la réhabilitation des WC publics à la gare. (voir annexe 1).

## 13. Interpellations et questions

Néant.

## 14. Divers

**M. C. Baudet (PLR) :** *En tant que citoyens de notre village, je désire donner un retour d'expérience sur le chauffage à distance (CAD). Pour rappel, le projet du CAD a été lancé par notre commune.*

*Ce retour d'expérience sera très rapide en trois temps : premièrement sur la phase du passage vers le CAD depuis un autre système de chauffage ; deuxièmement sur le fonctionnement actuel du CAD ; troisièmement sur les coûts financiers du CAD.*

*Premier temps : passer d'un ancien système de chauffage au CAD – le projet a été géré de façon désastreuse – pour autant que l'on puisse parler de gestion. Je relève les retards, les manques de communication ou pire encore les communications contradictoires...*

*Deuxième temps : en hiver 2024-2025, la chaleur perçue était peu régulière et trop souvent en décalage par rapport aux changements de température. Aujourd’hui et depuis quelques mois, la chaleur est régulière et la courbe de chauffe adéquate. Nous avons enfin une température stable dans notre bâtiment.*

*Troisième temps : les coûts... Que de promesses effectuées devant les autorités exécutives et législatives, que de promesses devant la population... que de détresse lorsque nous constatons les coûts effectifs actuels. Les promesses d'un CAD avec des coûts alignés sur les autres systèmes de chauffage s'avèrent fausses. Prenons un exemple précis sur mon bâtiment qui comprend trois appartements (l'un d'environ 120m<sup>2</sup>, l'autre de 60m<sup>2</sup> et le dernier de 35m<sup>2</sup>). Un recul sur 10 ans des coûts de notre ancienne chaudière à mazout (yc le contrat d'entretien de la ladite chaudière, les frais annuels et le ramonage) nous amène à des charges moyennes d'environ 3'000.- CHF par an.*

*Un recul depuis fin 2023 (donc sur 2 ans) est possible quant à l'utilisation du CAD. Nous arrivons en moyenne à des charges de 4'200.- par an (et sans avoir contracté le contrat de maintenance qui augmenterait encore nos charges). Notre recul nous permet donc d'indiquer que le CAD est actuellement environ 140% plus cher que notre ancien système de chauffage (ancien système d'ailleurs pas si ancien – la chaudière ayant moins de 15 ans lors du changement). Les coûts fixes, mais également les coûts variables s'écartent des promesses tenues par le groupe E. Les citoyens payent la volonté du groupe E d'amortir l'installation du CAD au travers de trois sources financières : premièrement par les coûts des installations primaires, deuxièmement par les coûts fixes relatif à la puissance initiale nécessaire pour le bâtiment et troisièmement par la marge sur les coûts variables en lien avec les consommations individuelles.*

*En plus des 140% d'augmentation, nous avons investis près de 30'000.- CHF dans les installations primaires et secondaires.*

*En tant que citoyen, je suis déçu d'avoir joué le jeu du CAD... déçu du résultat d'un projet pourtant initié par notre commune. Cet exemple doit nous servir de leçon apprise. Initier des projets c'est bien, les cadrer et s'assurer qu'elles respectent les promesses initiales, c'est mieux. Merci de votre attention.*

**Mme H. Girardin (PS)** : Dans le contexte actuel, marqué par des tensions, des situations de précarité et de souffrance, nous avons la chance de vivre à Cornaux, une commune de **1 647 habitants**, où la vie sociale et associative favorise l'épanouissement individuel et le maintien du lien social.

Comme indiqué sur le site de la Commune de Cornaux, dans le **programme législatif 2024–2028**, et plus précisément au point figurant dans la table des matières :

#### **2.4 SOCIÉTÉ ET VIE LOCALE**

La vie locale et associative de Cornaux constitue un atout majeur pour la cohésion sociale et l'attractivité de la commune. Son tissu associatif, particulièrement riche, propose tout au long de l'année une grande diversité d'événements et d'activités, tels que le festival Corn Rock, la Fête du Soleil, des tournois et matchs de football ou de pétanque, des courses de buggy, des ateliers de création textile, des pièces de théâtre, ainsi que des concerts de la fanfare ou du Chœur d'hommes.

Cette animation locale, à taille humaine et conforme aux standards attendus pour une commune de cette dimension, garantit une offre de loisirs accessible et variée, destinée à l'ensemble de la population.

De même, le point :

#### **2.5 IDENTITÉ ET OPINION**

Souligne que la Commune de Cornaux est perçue comme un village agréable, dans lequel les habitants apprécient leur cadre de vie.

Dans ce contexte, il est essentiel de faire preuve de vigilance lors de l'élaboration du budget. Force est de constater que celui-ci n'a pas été revu à la hausse, alors même que la population a augmenté.

Le budget 2026, soumis à notre vote ce soir, demeure dès lors insuffisant.

Veillons à préserver et à pérenniser la vie sociale et culturelle de Cornaux.

Je vous remercie de votre attention.

**M. P. Staub (PS)** : Pour faire suite à mon intervention lors du CG du 29 septembre concernant la visibilité de notre épicerie et de notre poste, j'avais envie de savoir, si des dispositions ont été prises à cet effet. Des panneaux indicateurs sont-ils en cours d'exécution, comme c'est le cas pour le restaurant du Vignoble et la cave Divernois, ce qui est une très bonne chose.

Quitte à me répéter, je pense que ces deux commerces sont essentiels pour notre village et méritent d'être soutenus pour le bien être des habitants de Cornaux.

D'autre part, je pense qu'il serait également judicieux que par voie de presse, les habitants de Cornaux sachent que les autorités luttent pour leur bien-être et ont conscience de la nécessité d'avoir des commerces de proximité dans notre beau village.

Merci de m'avoir écouté.

**Mme C. Salzmann Silva (CC)** : Vous êtes attendus au restaurant du Vignoble pour le traditionnel repas pris en commun et le CC souhaite à vous toutes et tous, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes Fêtes de fin année.

La parole n'étant plus demandée, le président clôture la séance à 20h50 et souhaite à l'assemblée de Joyeuses Fêtes de Noël et une très bonne et heureuse année 2026.

Cornaux, le 15 décembre 2025

Administratrice-adjointe

Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

Le secrétaire,

Cédric Divernois

Willy Schärer

CFF Immobilier · Rue de la Gare de Triage 5 · 1020 Renens ·

Commune de Cornaux

À l'attention de Madame la Présidente Isabelle Weber  
et de Madame la Conseillère communale, Claudine Salzmann Silva  
Clos-Saint-Pierre 1  
2087 Cornaux

Renens, le 30 septembre 2025

### Gare de Cornaux – Votre demande de réhabilitation du WC

Mesdames,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 16 juin 2025, lequel a fait l'objet de notre meilleure attention.

En réponse à votre demande concernant la réhabilitation des toilettes publiques à la gare de Cornaux, nous souhaitons vous apporter les éléments suivants.

Les CFF s'engagent à offrir à leur clientèle des installations sanitaires sûres, propres et confortables et nous mobilisons les ressources dont nous disposons afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre possible de voyageuses et de voyageurs.

Cela implique que nous concentrons nos investissements sur les sites où l'utilité de telles installations justifie de manière équilibrée les coûts liés à leur mise en place et à leur entretien.

La fréquence d'utilisation d'une installation sanitaire dépend de plusieurs facteurs, notamment du temps passé en gare par la clientèle.

S'agissant de la gare de Cornaux, nos observations indiquent que le temps d'attente y est généralement court.

Par ailleurs, la gare ne constitue pas un point de correspondance majeur et son utilisation par les touristes ou les voyageurs de loisirs reste limitée ; sa situation relativement excentrée ne favorise pas une fréquentation soutenue des toilettes publiques.

Dans ce contexte, les coûts liés à l'entretien – et donc à l'investissement – ne sont malheureusement pas proportionnels aux bénéfices que ces installations pourraient apporter à la clientèle des transports publics.

Nous espérons avoir présenté cette décision de manière transparente et compréhensible et vous remercions pour votre compréhension.

En vous souhaitant bonne réception de ce qui précède, nous vous prions d'agréer,  
Mesdames, nos salutations distinguées.



Elina Leimgruber  
Responsable Gérance Ouest  
Gestion des locataires et des partenaires



Gamze Korkmaz  
Gérante d'immeubles  
Gestion des locataires et des partenaires